Compte-rendu de la réunion du 25 Mai 2023

Ordre du iour :

- ✓ Diagnostic
- ✓ Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Présents :

✓ M. BOULEY Maire✓ Mme PRIMARD Adjointe✓ Mme TIXIER Adjointe

✓ M. DAUGE
✓ Mme PONCON
✓ Mme DE OLIVEIRA-CASTEL
✓ M. L'HUILLLIER
Conseiller municipal
Secrétaire de mairie
Urbaniste CAUE21
Stagiaire CAUE21

✓ Madame BIZOUARD Conseil Départemental 21

✓ M. GUINIOT Maire de Viévy ; Vice-Président de la communauté de communes

✓ Mme QUIQUEMELLE Chef de projet Petites Villes de Demain

✓ M. GAUTHERIN Chef de projet/Urbaniste - BE Perspectives Urbanisme et Paysage

✓ M. AZZARELLO Urbaniste - BE Perspectives Urbanisme et Paysage

Absente excusée :

✓ Mme KLEIN Dirigeante - BE Perspectives Urbanisme et Paysage

La réunion du jour doit permettre la mise à jour du diagnostic de territoire et la présentation d'une première trame du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le bureau d'études BIOTOPE présente la partie du diagnostic de territoire relevant du patrimoine naturel, de la ressource en eau, des risques et nuisances sur le territoire ainsi que de l'air, du climat et de l'énergie.

Cette présentation suscite les remarques suivantes :

- Concernant l'assainissement, la commune indique que le SPANC a peu d'activités et qu'elle ne dispose pas non plus des données manquantes sur l'eau potable et l'assainissement. Elle invite le bureau d'études à se rapprocher des services de la communauté de communes pour obtenir une réponse.
- De la même façon, les données sur l'eau potable ne sont pas disponibles en mairie; il convient pour les récupérer de se rapprocher du syndicat d'eau d'Arnay et de Liernais.

Le reste de la présentation, ne suscite pas davantage de remarques.

Le bureau d'études PERSPECTIVES présente une première trame du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il précise que la présentation ainsi que la rédaction de ce projet sont entièrement libres et qu'il revient aux élus de se saisir de cet outil afin d'obtenir un projet de territoire qui correspond concrètement à leur volonté.

La proposition faite par le bureau d'études est celle d'un PADD structuré en 3 axes, à savoir :

- Axe 1 : Identifier et protéger les espaces bâtis et naturels remarquables ;
- Axe 2 : Renforcer la qualité de vie et l'attractivité de la commune ;
- Axe 3 : Permettre une reprise démographique grâce à des parcours résidentiels adaptés.

Cette présentation suscite les remarques suivantes :

- La commune souhaite que la patrimonialisation de l'ancien site thermal soit davantage une protection des espaces naturels qu'une protection des espaces bâtis. En effet, elle indique que l'état des bâtiments restant sur le site ne permettra sans doute pas leur rénovation et qu'il convient plutôt de protéger le site de la source.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait entamé les démarches afin de faire de ce lieu un Espace Naturel Sensible (ENS), mais que celui-ci ne lui avait pas été accordé ; cette demande remonte à une dizaine d'années.

Aussi, Madame Bizouard et Madame De Olivera-Castel invitent les élus à travailler de nouveau sur cette protection en raison de l'évolution du contexte législatif depuis cette date. Elles indiquent par ailleurs que le site a été fléché comme « prioritaire » dans le Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) de la communauté de communes. Madame De Olivera-Castel indique également que le CAUE a réalisé une étude spécifiquement sur la conservation des espaces bâtis du site en octobre 2019.

- Le bureau d'études précise qu'au regard des données disponibles sur l'observatoire de l'artificialisation des sols, la commune a consommé 3 hectares de terres agricoles et de milieux naturels sur la période 2011-2021. En application directe du SRADDET Bourgogne Franche-Comté, cela correspond à un potentiel foncier à ne pas dépasser d'environ 1,5 hectare d'ici à 2035. Cela correspond au projet démographique présenté par le bureau d'études qui vise à permettre l'accueil d'une vingtaine d'habitants pour atteindre une population totale de 338 habitants en 2035.

Le bureau d'études invite les élus à travailler sur cette première trame de PADD d'ici à la prochaine réunion de travail et à faire toutes les modifications/corrections qu'ils jugeront nécessaires.

Le résultat de ce travail devra être transmis au bureau d'études Perspectives au moins une semaine avant la prochaine réunion.

Suite de la procédure :

Une prochaine réunion de travail se tiendra le **Jeudi 06 Juillet 2023 à 10 heures** qui portera sur la rédaction complète du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

M. BOULEY Maire

Le Maire Pour le Maire empêché L'Adjoint

Sans remarques sur ce compte-rendu dans les 15 jours suivant sa date d'envoi, celui-ci sera considéré comme validé